



Commune de Rue

Conseil général

Procès-verbal de la séance du 19 décembre 2013

Salle des Remparts, Rue – 20h00

Présent/e/s Nicole Barbey, Pierre Baudois, Gérald Borcard, Daniel Bosson, Eric Bosson, Jean-Luc Bosson, Grégoire Bovet, Francis Braillard, Magalie Conus, Stephan Cottet, Joël Crausaz, Denise Dorthe, Nadine Fontaine, Erich Freuler, Frédéric Galster, Céline Guillochon, Monika Kämpf, Michel Gobet, Myriam Mouron, Nicolas Nikolic, Philippe Oberson, Denis Orange, Sylvain Périsset, Jacques Perroud, Benoît Pittet, Olivier Pittet, Aline Savio, Laurent Seydoux, Armand Surchat

Conseil communal : Antoinette Piccand (syndique), Joseph Aeby, Franco De Andrea, Serge Demierre, Magali Gianella, Louis Hassler, Brigitte Kauffmann

la boursière communale : Christine Fardel-Ottet
la secrétaire communale : Cynthia Buache Mesot

Excusé/e/s Jacques Bondallaz

Présidence Armand Surchat



En ce début de séance, **M. le Président** salue la présence de la presse, Mme Murith de La Gruyère, ainsi que les membres du public et M. Raymond Aeby du bureau d'ingénieurs Fuchs qui s'est gentiment déplacé pour répondre aux questions sur le nouveau règlement d'évacuation des eaux. Il souhaite également la bienvenue aux membres du Conseil communal et du Conseil général, notamment Mme Monika Kämpf qui succède à M. Roland Savary, démissionnaire du groupe « Avenir Ville-Campagne » et à M. Pierre Baudois, qui remplace M. Joseph Aeby, récemment élu au Conseil communal. Il profite de l'occasion pour féliciter et remercier M. Joseph Aeby d'avoir accepté ce nouveau mandat. Même s'il n'est pas là ce soir, il adresse ses remerciements à M. François Bosson pour le travail effectué durant son court mandat.

Ce soir, le bureau est composé de M. Armand Surchat, Président, M. Stephan Cottet, vice-président, MM. Gérald Borcard, Daniel Bosson et Benoît Pittet, scrutateurs, Mme Cynthia Buache Mesot, secrétaire.

M. Armand Surchat relève que cette séance a été régulièrement convoquée en date du 02 décembre 2013, sous pli personnel, par publication dans la Feuille officielle, dans le bulletin d'information et sur le site « rue.ch ». Le mode de convocation ne fait l'objet d'aucune remarque.

Il constate que **29** membres du législatif sont présents et **1 est excusé, M. Jacques Bondallaz**. Sauf abstention, la majorité absolue sera atteinte avec **15** voix.

Comme à l'accoutumée, les débats seront enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal et seront effacés sitôt celui-ci approuvé.

L'ordre du jour n'appelle aucune remarque.

1. Procès-verbal de la séance du 23 avril 2013

Le procès-verbal de la séance du 23 avril 2013 a été transmis par courriel, dès sa rédaction en mai 2013. Il est **approuvé** à l'unanimité moins une abstention avec remerciements à son auteur.

Votants	29	abstention(s)	1	majorité	15	OUI	28	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

2. Approbation du règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux

Pour traiter cet objet, **M. Armand Surchat** passe sans transition la parole à M. Raymond Aeby du bureau d'ingénieurs Ernst Fuchs AG, auteur du projet de règlement, qui est présent ce soir pour répondre aux éventuelles questions de l'assemblée. M. Raymond Aeby propose d'entrer directement dans le vif du sujet et précise que la modification de ce règlement découle des dispositions législatives (Loi fédérale sur la protection des eaux, loi sur les eaux et son règlement d'application et la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions). La présentation de notre interlocuteur est jointe en annexe du présent procès-verbal (annexe I).

Aucune question n'étant formulée, **M. le Président** remercie M. Raymond Aeby pour cette présentation très détaillée et le libère de son mandat.

Vote : Le règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux est **accepté**.

Votants	29	abstention(s)	1	majorité	15	OUI	27	NON	1
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

3. Déchetterie de Promasens

3.1. Présentation du projet

Sans transition, **M. le Président** passe la parole à **M. Franco de Andrea** qui présentera le nouveau projet de déchetterie, à Promasens. Mais dans un premier temps, **M. Franco de Andrea** fait un bref rappel des faits :

En avril 2011, une commission est mise en place pour étudier une variante avec un compacteur. A la fin de cette même année, une demande d'étude complémentaire est sollicitée. En décembre 2012, ce projet est présenté, non seulement avec l'acquisition d'un ou deux compacteurs, mais également avec un remaniement du concept de déchetterie sur la commune ; une demande de crédit de CHF 25'000.00 pour son étude est acceptée. Au début 2013, M. Franco de Andrea prend contact avec la commune d'Ursy pour discuter d'un éventuel rapprochement, étant donné son projet de nouvelle déchetterie. Le Conseil communal d'Ursy a renoncé à cette collaboration.

Le règlement relatif à la gestion des déchets est retravaillé. Depuis mai 2013, en parallèle aux discussions avec Ecublens, le projet est élaboré avec le bureau Geosud SA.

A ce sujet, **M. Franco de Andrea** précise que l'assemblée communale d'Ecublens a accepté sa part d'investissements dans ce projet.

Après ce petit historique, **M. Franco de Andrea** apporte des explications techniques liées à ce projet. Il présente sur plan (document II qui est annexé au procès-verbal) le concept de cette déchetterie qui comportera une entrée et une sortie. Le projet a été remanié et les bennes sont enterrées de façon à pouvoir y accéder sans acrobaties. Vers la sortie, deux espaces sont prévus, l'un pour une benne compacteuse, l'autre pour dans un premier temps, la benne à déchets inertes. Cette 2^{ème} dalle permettra d'installer par la suite un compacteur supplémentaire en cas de besoin. En rose, une zone couverte est prévue pour l'aménagement d'un bureau et le stockage de certains containers (capsules Nespresso, habits, huiles,...) afin d'éviter des infiltrations d'eau qui péjorent le matériel. Il reste une zone relativement grande (en vert) ; cette 2^{ème} partie du projet est en suspens pour des raisons de coûts. Elle permettra de rajouter des bennes par la suite.

Il relève également que pour répondre aux exigences du Service de l'environnement (SEn), un système de récupération des eaux doit être mis en place car actuellement, elles se déversent dans la Broye ! Désormais, les eaux seront collectées vers une station de pompage.

La commune d'Ecublens prendra en charge le 18.5% du coût des infrastructures. Le compacteur est à la charge de la commune de Rue, étant donné que les citoyens d'Ecublens continueront à utiliser leur système de ramassage des déchets urbains. La durée des travaux est estimée à 3 mois. Durant cette période, seule la déchetterie de Rue sera en service. Des mesures seront prises pour faciliter son accès, notamment en élargissant les horaires d'ouverture. Le compacteur sera installé provisoirement pour décharger la déchetterie (le lieu reste encore à définir). A futur, la déchetterie de Rue servira à la collecte des branches et une partie sera réservée pour stocker du matériel pour la voirie (gravier, sable,...).

Les prochaines étapes :

Commune de Rue :

- Règlement de Gestion des déchets
- Règlement d'utilisation
 - Déchets acceptés
 - Heures d'ouverture
 - Etc.
- Organiser la gestion des déchets pendant les travaux
 - Installation provisoire du compacteur
 - Elargissement des horaires
- Adaptation de la déchetterie de Rue pour la gestion des branches

Commune Ecublens :

- Harmonisation des règlements de Gestion des déchets
- Elaboration du règlement d'utilisation

Bureau Geosud SA :

- Finalisation du projet
- Mise à l'enquête (ancienne décharge)
- Appel d'offres
- Planification des travaux
- Suivi des travaux

Enfin, **M. Franco de Andrea** espère pouvoir ouvrir cette nouvelle déchetterie encore en 2014. Cette infrastructure est chiffrée à un peu plus de CHF 650'000.00 ; la part d'Ecublens déduite, il restera environ CHF 527'000.00 à charge de la commune de Rue. Ces coûts obligent le Conseil communal à augmenter les taxes car selon la loi, une déchetterie doit s'autofinancer. La taxe de base passe de CHF 38.00 à CHF 60.00 par personne (augmentation de CHF 22.00 par personne). Le concept inclut un compacteur et ce dernier doit être financé par la taxe au poids, d'où une augmentation de 11ct par kilo de déchets (CHF 0.50/kg). La moyenne par personne étant d'environ 100 kilos de déchets (urbains et encombrants) par année, ce surcoût de 11ct par kilo génère une hausse annuelle de CHF 11.00 par personne.

M. Joseph Aeby se pose quelques questions à ce propos. En effet, cette option lui fait souci car si sa mémoire est bonne, la commune a déjà investi CHF 400'000.00 pour les deux déchetteries il y a 10 ans. Si l'on additionne ces montants, on arrive à une dépense de CHF 100'000.00 par année pour traiter les poubelles. La discussion initiale était de mettre à disposition un compacteur pour les personnes qui ne peuvent se déplacer le mercredi et le samedi à la déchetterie. Il se demande quelles sont les données qui font que ce projet est passé de l'installation d'un compacteur à un projet à CHF 650'000.00. En ce qui concerne le fait de déplacer la population de Rue « jusqu'à Promasens »...est-ce que cet élément a été pris en compte dans l'approche globale et l'égalité de traitement des citoyens ? Enfin, il relève la position ambiguë de la commune d'Ecublens. Il utilise ce terme car il estime que la commune de Rue a l'habitude d'avoir des voisins qui profitent des cerises du gâteau et qui se servent des infrastructures qui les arrangent.

M. Franco de Andrea répond tout d'abord à la première question en relevant que le prix pour Rue n'est pas de CHF 650'000.00 mais bien de CHF 527'000.00 au vu de la participation de la commune d'Ecublens. Il est clair que le coût est important. La discussion a effectivement débuté par l'installation d'un compacteur pour arriver à une réflexion plus globale. Actuellement, la commune a deux déchetteries. Même si pour les citoyens de Rue et de Blessens, il est plus agréable de se rendre à Rue, on constate que cette déchetterie arrive à son point limite au niveau de sa surface et de sa taille (impossibilité de rajouter une benne). Quant à Promasens, sa structure pose des problèmes aujourd'hui, notamment le manque de place pour ajouter des bennes, l'accès (difficile d'en sortir en cas d'affluence) et la gestion des branches. Pourquoi choisir Promasens plutôt que Rue ? Après réflexion au sein du Conseil communal, il a été jugé plus intéressant pour optimiser les coûts (gardiens, bennes,...) d'avoir une seule déchetterie. **M. Joseph Aeby** estime difficile de parler d'optimisation des coûts avec de telles augmentations. En tant qu'utilisateur régulier de la déchetterie de Rue, il la trouve parfaitement fonctionnelle ; peut-être que d'un point de vue technique, quelques améliorations pourraient être apportées. Il croit que le problème principal n'est pas son fonctionnement mais qu'il faudrait y faire quelques nettoyages. De plus, il pense que l'égalité de traitement envers tous les citoyens est sous-estimée et d'un point de vue financier, c'est difficilement acceptable d'investir 1 million pour des sacs à poubelles au vu des priorités de financement et de ce qui nous attend au niveau fiscal pour ces prochaines années.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** propose de passer aux votes.

3.2. Validation du projet

Vote : Le projet de déchetterie à Promasens est **accepté**.

Votants	29	abstention(s)	3	majorité	15	OUI	24	NON	2
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

3.3. Modification du montant des taxes du règlement actuel

Les membres du Conseil général ont reçu avec la convocation un rapport qui motive l'augmentation du montant des taxes du règlement actuel. Il découle du projet de déchetterie pour autofinancer ces infrastructures. Il précise que cette modification concerne le règlement actuel car le nouveau règlement sur la gestion des déchets est en cours de discussion avec Ecublens afin d'harmoniser ces documents.

Mme Aline Savio soulève un problème qui a été discuté avec le groupe. Elle souhaite faire partager cette remarque. Elle a en effet été fort surprise de l'augmentation de la taxe de base car elle estime que le principe « du pollueur payeur » n'est pas respecté en majorant la taxe de base (CHF 60.00 au lieu de CHF 38.00 par habitant) plutôt que la taxe proportionnelle (CHF 0.50/kg au lieu de CHF 0.39/kg). Mme Aline Savio a par ailleurs fait quelques recherches et a constaté que dans la loi sur la gestion des déchets, l'article 23 précise que « la moitié de cette taxe au moins doit être proportionnelle à la quantité de déchets, calculée selon leur volume ou leur poids », ce qui n'est pas du tout le cas avec la solution proposée.

M. Franco de Andrea admet qu'il y a un petit décalage. Si on prend une famille de 4 personnes, il lui en coûtera CHF 240.00 de taxe de base par année et environ CHF 200.00 pour la taxe proportionnelle. Néanmoins, le Conseil communal a fait un calcul de sorte que la taxe au poids finance le compacteur et la taxe de base, les frais liés à l'infrastructure. Il est possible de jouer sur ces taxes si le Conseil général souhaite revoir leurs applications. Au final, il faudra de toute façon financer ce concept. Il précise qu'il est plus facile de calculer la taxe de base car elle est fixe (la taxe au poids est variable selon la quantité de déchets).

Vote : La modification du montant des taxes du règlement actuel est **acceptée**.

Votants	29	abstention(s)	8	majorité	15	OUI	18	NON	3
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

4. Votation de l'adhésion à « la nouvelle corporation forestière Glâne-Farzin en gestion commune »

Sans transition, **M. Armand Surchat** passe la parole à **M. Serge Demierre**. Ce dernier explique avoir eu l'occasion de présenter cet objet dans les groupes et ne pas vouloir aller trop dans le détail ce soir. La présentation « powerpoint » de ce soir sera jointe au présent procès-verbal (annexe III) et relate les propos de **M. Serge Demierre**. Il relève tout de même que sur les 12 communes concernées, 11 étaient favorables et 1 ne s'était pas prononcée.

En ouvrant le journal ce jour, il a remarqué que cette dernière a accepté d'adhérer à cette nouvelle corporation. La législation impose aux communes d'adhérer à une corporation ; par contre, le choix de la gestion (commune ou par propriétaire) lui appartient. Dans la gestion commune, il n'y a virtuellement plus de bornes.

Les produits et les charges sont mis dans un pot commun et à la fin, le bénéfice, respectivement le déficit, est divisé par le nombre d'hectares de chaque commune. La taxe d'entrée de CHF 170.00 par hectare permet de se mettre à niveau de la corporation Farzin-Glâne Nord. Dans le fonctionnement, la commune de Rue paiera CHF 50.00 par hectare (120) par année. Ces coûts vont tendre très rapidement vers CHF 00.00 pour les communes. Un comité sera mis en place en 2014 et l'idée est d'y intégrer un représentant de Siviriez pour le Sud (c'est la plus grosse commune forestière), ou peut-être quelqu'un d'Ursy.

M. Francis Braillard intervient car il lui semble qu'avec ces corporations, il devrait n'y avoir aucun frais. **M. Serge Demierre** confirme qu'effectivement les comptes de la commune de Rue étaient pas mal équilibrés ces dernières années, ce qui n'est pas le cas des communes voisines. Ces dernières ont beaucoup plus de charges car les coûts d'équipement sont élevés. Il est vrai par contre qu'on peut fournir des comptes équilibrés mais il faut abandonner les frais culturels. La commune de Rue essaie d'acheter chaque année un certain nombre de plants pour remplacer les coupes. A l'avenir, il serait souhaitable d'arriver à zéro et il en est convaincu. Il semblerait que la corporation Farzin-Glâne Nord est plus pointue dans sa gestion. La commune de Rue a la chance d'avoir des belles parcelles plates de forêts. Les communes de Montet et d'Ecublens ont quant à elles une exploitation difficile, et donc des coûts plus élevés.

M. Stéphan Cottet demande qui fixera le prix d'un stère bois de feu. Est-ce la commune ou la nouvelle corporation ? **M. Serge Demierre** précise que le prix du bois est quasiment le même partout (CHF 45.00 le bois dur et CHF 35.00 l'épicéa). Le comité de la corporation fixera les prix mais il ne serait pas réaliste de l'augmenter. Mais qui défendra la politique de repeuplement et se battra pour la partie Sud de la Glâne, s'interroge **M. Stéphan Cottet** ? **M. Serge Demierre** explique que le représentant n'intervient pas en ce qui concerne le repeuplement. La gestion des forêts est confiée à des professionnels (ingénieur forestier et forestiers de triage).

M. Jacques Perroud sollicite des informations quant au personnel de la corporation. Sera-t-il maintenu ou y aura-t-il de nouveaux engagements ? **M. Serge Demierre** répond que le personnel actuel reste en place ; les forestiers seront remplacés au fur et à mesure des mises en retraite ou des départs naturels.

Vote : L'adhésion à la nouvelle corporation forestière Glâne-Farzin est **acceptée**.

Votants	29	abstention(s)	1	majorité	15	OUI	27	NON	1
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

5. Votation de l'adhésion à « la nouvelle Association à buts multiples de la Glâne »

Pour cet objet, **Mme Antoinette Piccand** explique que l'idée était de créer une association qui peut assumer pour les communes plusieurs tâches les concernant. Aujourd'hui, le service des curatelles est géré sans qu'il y ait une base légale et l'ORCOC (ORgane de COnduite Communal) est géré en entente intercommunale, ce qui ne correspond pas aux besoins. A l'avenir, dans cette association pourraient entrer la PCi ou l'IAPEG. Mais aucune d'entre elles ne peut être intégrée sans modification des statuts, ces derniers devant être approuvés par les délégués des communes.

Mme la Syndique rappelle qu'il n'y a pas de coûts supplémentaires par rapport à 2013, puisqu'il s'agit de reprendre, sous la responsabilité de l'association, des tâches assumées différemment ou sans base légale. La constitution de cette association a été acceptée à l'unanimité lors de l'assemblée constitutive. Reste désormais à l'ensemble des communes à accepter cette Association à buts multiples de la Glâne...

M. Erich Freuler constate qu'il s'agit de l'énième association qui va être créée. Ne serait-il pas plus judicieux d'économiser des forces et des les mettre, également d'un point de vue financier, pour une fusion avec la Glâne Sud ? **Mme Antoinette Piccand** souligne que les associations concernent tout le district. Même en cas de fusion, l'association persistera. **M. Erich Freuler** est d'accord avec cette réponse mais constate que la commune paie des contributions mais n'a pratiquement rien à dire. **Mme la Syndique** n'est pas d'accord ; les associations existantes sont le Réseau Santé de la Glâne (RSG) et le CO de la Glâne. Il est clair qu'à ce niveau là, les communes n'ont pas grand-chose à dire ; il y a tout de même une assemblée des délégués qui peut se prononcer sur les coûts existants ; elle pense également que toutes les dépenses répondent à un réel besoin.

Vote : L'adhésion à la nouvelle Association à buts multiples de la Glâne est **acceptée à l'unanimité**.

Votants	29	abstention(s)	0	majorité	15	OUI	29	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

6. BUDGETS 2014

6.1. Présentation du budget de fonctionnement

Un exemplaire complet du budget a été envoyé à chaque membre du législatif. Ce document prévoit un **déficit de CHF 143'087.14** (2.6%) pour un total de charges de CHF 5'711'183.14.

Mme Antoinette Piccand propose de passer en revue les différents chapitres et d'apporter quelques précisions. Les membres du Conseil général sont invités à intervenir pour toutes questions ou remarques qu'ils souhaiteraient formuler.

0 Administration : guère de modifications par rapport au budget 2013. Les chiffres présentent même une tendance à la baisse.

1 Ordre public : la même chose que précédemment, il n'y a pas beaucoup de différence par rapport au budget 2013 sauf pour la Police du feu, au compte n°140.352.00. **M. Serge Demierre** explique que cette augmentation est liée à la hausse de la population de la commune car les charges sont calculées par habitant. Ensuite, 3 expertises de véhicules sont programmées en 2014. Et finalement, il est prévu de remplacer le véhicule de Vuarmarens pour le CSPI Glâne Sud. Les produits sont en augmentation, compensant ainsi l'accroissement des charges.

2 Enseignement et formation : rien de particulier à ajouter, ce sont des charges liées, mis à part le Cycle scolaire obligatoire.

3 Culte, culture et loisirs : aucun commentaire particulier à relever.

4 Santé : ce sont des charges liées

5 Affaires sociales : une grande différence apparaît dans le compte de l'Aide sociale.

M. Franco de Andrea apporte quelques explications. L'aide matérielle représente la somme qui est distribuée aux personnes dépendant de l'aide sociale.

Comme annoncé à la précédente cession, il y a une forte augmentation des bénéficiaires, plus particulièrement des cas lourds de familles monoparentales. De plus, les subventions cantonales à l'assurance maladie sont en baisse.

Pour pallier à cette charge supplémentaire de travail, l'ASGS a engagé une assistante sociale à 40%. Le taux de pourcentage du personnel administratif a été revu à la hausse de 10%. Reste à trouver une solution pour des locaux plus adéquats à son bon fonctionnement. Ce point n'apparaît pas dans ces comptes.

6 Transport et communication : le compte n° 620.301.00 « Traitement du personnel édilitaire » augmente sensiblement, la différence étant reportée du compte n°810.301.00 « Traitement du personnel forestier ». Le compte n°620.314.30 « Frais d'entretien des places » est un report du budget 2013, avec CHF 15'000.00 de plus pour remettre en état le talus de la place de la salle polyvalente de Promasens.

7 Protection et aménagement de l'environnement : le Conseil communal a budgétisé un peu moins d'achat d'eau. Par contre, la participation à la STEP a légèrement augmenté. **M. Franco de Andrea** rajoute que le compte n°720.434.10 « Taxe proportionnelle » est lié à la future carte pour le compacteur. Ainsi, la taxe au poids n'apparaît plus dans le budget. A l'avenir, le Conseil communal devra bien analyser cette rubrique car les sommes chargées sur les cartes ne correspondront pas forcément au besoin de l'année en cours. Il y a un risque de décalage d'une année à l'autre.

75 Correction des eaux et endiguement : un montant de CHF 20'000.00 est prévu au compte n°750.314.00. **M. Louis Hassler** précise que cette somme est prévue pour canaliser l'eau à la route de l'Union. En effet, les caves de M. Bondallaz et même l'habitation sont régulièrement sujettes à des inondations lors de fortes pluies. La canalisation actuelle n'arrive pas à suivre car l'eau arrive à la route à l'équerre et à contresens du ruisseau qui descend. Un cas similaire a permis de régler le problème chez M. Louis Donzallaz. Cette situation est très désagréable pour le propriétaire et il n'est pas normal d'envoyer l'eau publique dans la cave d'un privé.

79 : Aménagement du territoire : le montant sur le compte n°790.317.00 « Cité de l'énergie » n'a pas été utilisé en 2013 et est reporté.

8 Economie : rien à signaler si ce n'est le compte n°810.364.10 « Finance d'entrée à la corporation Glâne-Farzin » avec CHF 20'400.00 (taxe unique).

9 Finance et impôts : la participation à l'impôt cantonal sur les véhicules est réduite de 10% par le canton. Les communes toucheront 20% au lieu de 30%. Le compte n°942.315.00 « Entretien et rénovation des bâtiments de Rue » prévoit notamment de prendre en charge le remplacement du rideau, du plancher de la scène et des stores côté rue du Casino. En ce qui concerne le compte n°942.315.10 « Entretien et rénovation du bâtiment de Chapelle », il s'agit du remplacement des fenêtres pour un montant de CHF 20'000.00 (ces travaux sont devisés à CHF 40'000.00 dont 50% à charge de Rue et 50% à charge de Chapelle) et le reste, pour l'entretien courant.

99 Autres postes : le compte n°990.451.20 « Recette extraordinaire EE » représente la recette extraordinaire pour la mise en place de la 2^{ème} année d'école infantine. C'est la dernière année que la commune touche ce montant de CHF 45'600.00.

6.1.1 Rapport de la Commission financière

M. Francis Braillard communique le rapport de la Commission financière qui préavise favorablement ce budget. Ce document est annexé au présent procès-verbal (annexe IV)

6.1.2 Questions et débat

Le présent budget ne fait pas l'objet d'autre remarque ou question.

6.1.3. Vote du budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement de l'année 2014 est **approuvé à l'unanimité**.

Votants	29	abstention(s)	0	Majorité	15	OUI	29	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

6.2. Présentation du budget des investissements

Les membres du Conseil général ont reçu une présentation détaillée des investissements avec la convocation. **Mme Antoinette Piccand** passe en revue les différents postes en y apportant quelques précisions.

6 Transport et communications : ce chapitre comprend des reports et de nouveaux investissements.

62 Routes communales et génie civil : **M. Louis Hassler** a prévu un montant de CHF 170'000.00 au compte n°620.501.00 « Aménagement des routes ». Il rappelle avoir très peu budgétisé en 2013 car il attendait que les routes du remaniement soient terminées. Dans le cadre du remaniement, les coûts ont très bien été maîtrisés puisque la commune va recevoir en retour environ CHF 46'000.00. Afin d'annoncer un chiffre qui tienne la route au budget, il a procédé à l'inventaire des routes et a constaté les éléments suivants :

- Le tronçon vers chez Mme Guillod n'est pas goudronné ; il a été stabilisé durant le remaniement d'Ecublens.
Devis : CHF 30'000.00 pour le goudronner.
- Le chemin vers l'habitation de la famille Waridel à Chapelle n'a pas été repris dans le cadre du remaniement parcellaire. Le fonds du chemin est en bon état mais il faudrait le goudronner si la commune veut éviter qu'il se dégrade rapidement.
Devis : CHF 25'000.00 pour le goudronner.
- Chemin vers anciennement « chez M. Joseph Monney » : le goudron est démoli.
Devis : CHF 13'500.00.
- Route des Cergnes : pour cet accès, il faut que tous les propriétaires se mettent d'accord pour le réfectionner. La commune est partie prenante à hauteur de 10%.
Devis : CHF 6'750.00.

- Route des Echelettes, vers le garage de M. Périsset : le goudron se dégrade.
Devis : CHF 8'550.00.
- Route vers chez M. Perriard, depuis Vuarmarens : la commune d'Ursy a fait un programme sur 5 ans avec les Améliorations foncières. L'idée est de l'intégrer dans le projet afin de pouvoir bénéficier de 56 % de subventions. Elle sera réfectionnée complètement, à 3 m de large, selon le planning d'Ursy.
Devis : CHF 17'500.00.
- Route de Gillarens, à Promasens : l'état de la route se détériore (trous dans le goudron) depuis la maison de M. Dutoit jusqu'au virage.
Devis : CHF 40'000.00.
- Impasse du Charrotton : le pont est passablement abîmé et est très étroit. Les barrières sont systématiquement démolies.
Devis : CHF 30'000.00

De manière objective, les routes communales sont assez bien entretenues. Il faut maintenir ces infrastructures et ne pas hésiter à faire un tapis quand elles commencent à s'abîmer. Une fois que le goudron est rongé, il est difficile de récupérer la structure.

« **Eclairage public** », CHF 45'000.00 au compte n°620.501.31 : comme indiqué dans la présentation du budget des investissements, il s'agit d'un report. Les factures du Groupe E ne sont pas encore parvenues à la commune même si les travaux sont presque terminés.

« **Sécurité routière** », CHF 77'900.00 au compte n° 620.501.81 : ce montant est un report du budget 2013.

« **Achat d'un véhicule de déneigement** », CHF 39'000.00 au compte n°620.506.00 : **M. Serge Demierre** explique que le but de cet achat est de remplacer la motofaucheuse avec laquelle les employés communaux déneigent les trottoirs. On aurait très bien pu prévoir un montant de CHF 20'000.00 et acheter une nouvelle motofaucheuse. L'idée du Conseil communal est d'acheter un petit véhicule de marque ISEKI, d'une largeur de 122 cm et d'une vitesse de déplacement de 25 km/h. Il sera dans un premier temps essentiellement adapté pour la neige, avec une lame papillon ; dans un 2^{ème} temps, la commune pourra l'équiper d'une balayeuse.

« **Promasens – STAP La Biolette** », CHF 40'000.00 au compte n°710.501.45 : le montant au budget concerne une installation de pompage qui permettra d'évacuer les eaux usées de la buvette du terrain de football de Promasens, du bâtiment édilitaire (qui n'a pas de toilettes à ce jour) et de la déchetterie. Il s'agit d'une estimation. Ces eaux usées seront pompées pour venir se raccorder jusqu'à la canalisation de la route cantonale, vers chez M. Pascal Rolle. Si le projet de déchetterie démarre, les coûts seront décomptés et une partie des frais d'utilisation sera refacturée à la commune d'Ecublens, selon un pourcentage encore à définir.

72 Ordures ménagères : ce poste est le montant prévu pour l'aménagement de la déchetterie, avec la part de la commune d'Ecublens et le compacteur.

79 Aménagement du territoire : le compte n°790.500.00 avec CHF 55'000.00 : la nouvelle LATeC oblige les communes de procéder à la révision de leur PAL d'ici la fin 2014. Le montant est budgétisé selon le devis établi par le bureau d'urbanistes.

M. Sylvain Périsset s'interroge quelque peu quant au projet de « sécurité routière » dont le budget d'investissement est reporté d'année en année. **Mme Brigitte Kauffmann** explique que le canton a annoncé officiellement avoir planifié les travaux pour 2015/2016. Sa planification est extrêmement contraignante, d'autant plus qu'il y participe financièrement ; les budgets doivent être annoncés 2 ans à l'avance, selon les informations transmises par le responsable cantonal. Le canton n'a semble-t-il pas les forces humaines pour aller plus vite dans les dossiers et, au vu des restrictions budgétaires, les choses ne sont pas prêtes de s'améliorer !

6.2.1. Rapport de la Commission financière

M. Francis Braillard communique le rapport de la Commission financière qui est annexé au procès-verbal (annexe V) et qui préavise favorablement le budget d'investissements, lequel laisse apparaître un déficit de CHF 1'525'862.85.

6.2.2 Examen et vote de chaque investissement

<i>Rubrique</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
620.501.00	Aménagement des routes	CHF 170'000.00

Ce poste sera financé, au besoin, par un emprunt.

Vote : Cette dépense est **acceptée à l'unanimité**.

Votants	29	abstention(s)		majorité	15	OUI	29	NON	0
---------	----	---------------	--	----------	----	-----	----	-----	---

<i>Rubrique</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
620.506.00	Achat d'un véhicule de déneigement	CHF 39'000.00

Ce poste sera financé, au besoin, par un emprunt.

Vote : Cette dépense est **acceptée**.

Votants	29	abstention(s)	2	majorité	15	OUI	26	NON	1
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

Rubrique	Objet	Montant
710.501.45	Promasens – STAP La Biolette	CHF 40'000.00

Ce poste sera financé par nos disponibilités.

Vote : Cette dépense est **acceptée avec 2 abstentions.**

Votants	29	abstention(s)	2	majorité	15	OUI	27	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

Rubrique	Objet	Montant
720.501.40 720.619.00	Aménagement d'une déchetterie à Promasens Part Ecublens pour l'aménagement de la déchetterie	CHF 652'961.90 -CHF 125'671.00

Ce poste sera financé par un emprunt.

Vote : Cette dépense n'est pas votée car elle a été approuvée aux points 3.2 « Validation du projet de déchetterie » et 3.3 « Modification du montant des taxes du règlement actuel ».

Rubrique	Objet	Montant
720.506.20	Achat d'un compacteur pour la déchetterie de Promasens	CHF 81'960.00

Ce poste sera financé par nos disponibilités.

Vote : Cette dépense n'est pas votée car elle a été approuvée aux points 3.2 « Validation du projet de déchetterie » et 3.3 « Modification du montant des taxes du règlement actuel ».

Rubrique	Objet	Montant
790.500.00	Révision partielle du PAL	CHF 55'000.00

Ce poste sera financé par nos disponibilités.

Vote : Cette dépense est **acceptée à l'unanimité.**

Votants	29	abstention(s)	0	majorité	15	OUI	29	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

3.2.3 Vote final du budget des investissements

Vote : Le budget global des investissements est **accepté**.

Votants	29	abstention(s)	0	majorité	15	OUI	28	NON	1
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

7. Approbation du nouveau règlement du CSPI Glâne-Sud

M. Serge Demierre explique qu'il s'agit essentiellement d'un toilettage administratif hormis trois points, comme indiqué dans le rapport. Le citoyen a désormais l'obligation de servir jusqu'à 42 ans, la formation coûtant de plus en plus cher, notamment la protection respiratoire. Cette mesure permettra de rentabiliser au maximum ces formations.

M. Francis Braillard s'étonne que son fils ait reçu la taxe alors que personne ne lui a demandé s'il voulait intégrer le corps. **M. Serge Demierre** s'en étonne car les jeunes ayant atteint la majorité reçoivent une invitation à une soirée où le fonctionnement du CSPI est expliqué. En fait, il ressort de cette discussion que cette pratique est en place depuis 2 ans et que c'est pour cette raison qu'il n'a jamais été convié. **M. Stéphane Cottet** estime que le terme « invitation » n'est pas assez astreignant et qu'il faudrait plutôt les convoquer. Quant à **M. Grégoire Bovet**, il estime que c'est un faux débat. Même si l'on peut admettre que le jeune ignore la démarche, les parents savent à quelles conditions on peut intégrer le corps ; c'est un devoir citoyen et un choix à faire. Du moment où il y a une invitation, c'est à chaque personne de choisir. Il se plaint à penser que les jeunes connaissent le règlement du CSPI et ce qu'il en découle s'ils n'intègrent pas le corps.

Vote : Le nouveau règlement du CSPI Glâne-Sud est **accepté**.

Votants	29	abstention(s)	2	majorité	15	OUI	26	NON	1
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

8. Approbation du règlement relatif aux heures d'ouverture des commerces

Mme Antoinette Piccand explique qu'en l'absence de règlement communal sur les heures d'ouverture des commerces, c'est le règlement cantonal qui fait foi. Le Conseil communal a décidé de mettre en place ce règlement pour régulariser la situation des commerces sur notre territoire. En effet, le règlement cantonal est plus restrictif, notamment pour les heures d'ouverture en soirée ou le dimanche.

Vote : Le règlement relatif aux heures d'ouverture des commerces est **accepté à l'unanimité**.

Votants	29	abstention(s)	0	majorité	15	OUI	29	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

9. Acceptation de la reprise des infrastructures du PED Riombochet, étape II

M. Louis Hassler explique qu'il s'agit de la route d'accès au « lotissement de M. Panchaud ». Habituellement, lorsque la route est terminée, bornée et reconnue en ordre, la commune reprend ces infrastructures. Le Conseil communal, le géomètre et M. Panchaud ont constaté sur place que tout était en ordre pour cette reprise. Même un petit tronçon resté privé a été cédé à la commune. **M. Francis Braillard** demande de combien de m² parle-t-on ? Il lui est répondu 1295 m².

Vote : La reprise des infrastructures du PED Riombochet, étape II, est **acceptée à l'unanimité**.

Votants	29	abstention(s)	0	majorité	15	OUI	29	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

10. Information quant au projet de règlement relatif à l'impôt perçu sur les lotos

Suite à la création de la commission pour régler le problème d'impôt sur les lotos, **M. le Président** donne la parole à **M. Grégoire Bovet**. Ce dernier explique que le but de la commission était de présenter ce soir un projet de nouveau règlement quant à l'affectation de cet impôt. Cette commission est composée de : MM. Sylvain Périsset, Jacques Perroud, Eric Bosson, Grégoire Bovet et Mme Magalie Conus. Son mandat était précis ; il n'était pas discuté sur le principe même de la perception de cet impôt mais de présenter un règlement qui modifiait en particulier l'étendue des ayants droits et d'améliorer la situation par rapport à aujourd'hui. Elle s'est réunie à plusieurs reprises et les discussions se sont basées essentiellement sur les déclarations qui figuraient dans le dernier procès-verbal du Conseil général. Un montant d'environ CHF 30'000.00 était à disposition pour les subventions. De là, la commission a pris en considération 3 idées directrices pour établir un projet :

- Principe de transparence (qui, combien, montant en caisse,...) avec un rapport à la fin de chaque année ;
- Autorité compétente à décider de l'octroi de la subvention. Dans un premier temps, et compte tenu du montant qui était en jeu, ils se sont dit que c'était le rôle de la commission de culture ; mais vu sa composition, ils ont finalement opté pour d'autres propositions, d'autant plus que le Conseil communal n'était pas d'accord avec ce principe.
- Les ayants droits : le règlement actuel est trop rigide et il est question de l'assouplir mais sous quelle forme ?

M. Grégoire Bovet revient sur chaque point :

- Transparence : compte tenu du montant, ils ont proposé quelques articles dans ce règlement, l'idée étant que le Conseil général soit mieux informé de ce qui est fait de cet argent. Le but est aussi de faire de la publicité afin que les sociétés étant susceptibles d'en bénéficier soient au courant.
- Autorité compétente : Aujourd'hui, il s'agit de la commission financière, du Président du Conseil général et de Mme la Syndique. Le Conseil communal n'était pas d'accord de mandater la commission de culture et estimait que le système proposé était trop compliqué, en particulier le fait d'avoir une commission qui soit détachée totalement de

l'exécutif car les demandes parviennent au Conseil communal. Il valait mieux avoir un lien avec l'exécutif ; le Conseil communal est ainsi d'avis que la composition actuelle est favorable.

- Les ayants droits : qui peut en bénéficier ? Cet impôt a pour but de soutenir des projets culturels. L'idée de la commission était de tenir compte des critiques du Conseil général pour élargir le cercle des bénéficiaires mais où s'arrêter ? En élargissant la liste des ayants droits, il faudrait créer des exceptions ou alors mettre sur un même pied d'égalité en ne distinguant pas les activités culturelles des activités sportives. En l'état, la commission est plutôt pour maintenir le principe selon lequel l'impôt sert prioritairement à la culture et subsidiairement au sport ou à d'autres associations qui organisent des lotos à Rue (article 11).

A son avis, si la commission suit l'avis du Conseil communal en mettant des ayants droits sur le même pied d'égalité pour des projets culturels ou sportifs, il se pose la question de savoir s'il y a encore lieu de maintenir une commission qui devrait statuer ; en effet, l'ensemble des demandes de subventions pourraient être concernées ! Ne serait-il alors pas plus simple de transférer cet impôt directement dans la caisse communale pour que ce soit à ce moment-là le Conseil communal qui traite l'ensemble des demandes de subventions, sur la base des dossiers qui lui sont soumis. Tout cela pour dire que la commission a établi ce premier projet qui a été discuté dans les groupes. Il n'est pas en état d'être soumis ce soir. La commission va se réunir à nouveau et l'idée est de le (ou les) soumettre lors du prochain Conseil général, en fonction des différentes discussions. Dans ses démarches, la commission a essayé de reconstituer de quelle manière les subventions ont été attribuées ces dernières années. Elle a constaté que le montant de CHF 30'000.00 est presque erroné car il ne reste quasiment plus d'argent disposition. Cette erreur provient du fait que c'est la caisse communale qui a versé les subventions plutôt que le compte spécifiquement prévu pour cela. Ce constat change la donne par rapport au rôle de la commission. Cela vaut-il la peine de mettre quelque chose en place alors qu'il n'y a plus grand-chose à gérer ?

11. Divers

Mme Brigitte Kauffmann avait convié les membres du Conseil général à un séminaire en novembre dernier. Il est finalement déplacé au printemps. Cette démarche fait partie du travail d'un membre du Conseil général. L'idée est de discuter d'un certain nombre de projets autour de l'avenir, au sens large, de la commune. La nouvelle loi sur l'énergie du canton de Fribourg incite les communes à adhérer au concept « Cité de l'énergie ». Une des étapes de ce projet est de convier le Conseil général à un séminaire pour discuter d'énergie mais également de développement durable. La date est fixée au samedi 15 mars 2014, sous la forme d'un « worldcafé », c'est-à-dire un moment créatif durant lequel les gens se rencontrent, discutent et partagent leurs connaissances et leurs idées dans une ambiance sympathique, en changeant de table et en discutant avec des interlocuteurs différents. Il est mis au vote la période à laquelle pourra se dérouler ce prochain séminaire, à savoir un samedi matin ou un soir. Il est finalement décidé de fixer cette rencontre un soir (15 voix contre 13). La nouvelle date sera transmise en janvier par mail. **Mme Brigitte Kauffmann** rappelle qu'il est important d'y participer et que le partage d'idées de façon informelle est très productif.

M. Sylvain Périsset, au nom du Groupe Avenir Ville Campagne, remercie le Conseil communal d'avoir présenté les différents objets dans les groupes. Les questions ont été débattues durant les réunions.

Il remercie ses deux nouveaux collègues, Mme Monika Kämpf et M. Pierre Baudois, d'être présents ce soir.

M. Franco de Andrea informe le Conseil général que Mme Marie-Louise Sallin, Présidente du comité de l'ASGS, a démissionné pour la fin de cette année. Ainsi, il manque une personne au comité. Il rappelle que tout le monde peut se présenter (aucune obligation d'être élu, soit au Conseil communal, soit au Conseil général). Rue et les communes membres peuvent présenter un candidat. Il reste bien entendu à disposition pour en discuter.

Mme Brigitte Kauffmann explique qu'à l'avenir, les documents seront transmis aux membres du Conseil général sur une clé USB. Celles-ci devront être rapportées le soir du Conseil général. Cette démarche est un petit geste en faveur de l'environnement. C'est aux membres du Conseil général d'imprimer les documents, demande **M. Armand Surchat** ?

Mme Brigitte Kauffmann répond par l'affirmative mais rappelle que la plupart des membres ont une tablette qu'ils peuvent prendre lors de la séance. Bien entendu, l'Administration reste à disposition s'il faut imprimer les objets pour certaines personnes.

A son tour, **M. Stéphan Cottet** remercie les membres du Conseil communal qui ont participé à la réunion du Groupe UDC ; ces rencontres ont l'avantage de répondre à de nombreuses questions. Un grand merci pour toutes ces informations.

Cette séance arrivant à son terme, **M. le Président** passe la parole à Mme la Syndique.

Mme Antoinette Piccand remercie les membres du Conseil général pour l'excellent déroulement de cette séance et pour leur engagement et l'intérêt qu'ils portent aux affaires publiques. Elle profite de l'occasion pour remercier toute l'équipe de l'administration et les employés communaux. **Mme Antoinette Piccand** adresse également ses remerciements à M. Joseph Aeby d'avoir rejoint le Conseil communal. A toutes et à tous, **Mme la Syndique** souhaite de joyeuses fêtes et une bonne année 2014. Elle invite les personnes ici présentes à partager le verre de l'amitié.

M. Armand Surchat adresse également ses remerciements à tous pour le travail et l'engagement de chacun durant cette année. Il souhaite à toutes et tous de joyeuses fêtes et une excellente année 2014.



La séance est levée à 22h30

Au nom du Bureau du Conseil général :

Le Président :



La Secrétaire :

Armand Surchat

Cynthia Buache Mesot

Annexes mentionnées